



Delegation d'autorité parentale temporaire

Par **maman1288**, le **30/10/2009** à **10:34**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir quelles sont les démarches à effectuer pour que mon conjoint (qui n'est légalement pas le père de notre fils) obtienne l'autorité parentale sur ce dernier temporairement.
En effet je suis amené à partir durant 3 mois et ne pourrais amener notre fils. Je souhaiterais donc que durant mon absence, il est l'autorité parentale.
Merci de vos réponses c'est important et urgent (je pars dans 3 jours)